



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 001114

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GIRDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chaleze : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudfontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noironne : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Étaient absents : Auxon-Dessus : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), JJ. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : CRR - Vote des tarifs année scolaire 2010-2011

CRR - Vote des tarifs année scolaire 2010-2011

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 « Inscriptions »	Montant prévu BP 2010 : 266 135 € Montant de l'opération : 276 135 €

<p>Résumé : Cette délibération a pour but de fixer les tarifs du Conservatoire du Grand Besançon pour l'année scolaire 2010-2011. Sont proposées les modifications et ajouts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'augmentation des droits d'écolage de 3,5 %,- l'augmentation des tarifs de locations d'instruments appartenant au Conservatoire,- l'augmentation des tarifs de mise à disposition de salles du Conservatoire.

I. Les évolutions proposées de la grille tarifaire 2010-2011 du Conservatoire

Les recettes liées aux frais d'inscription, de location et aux droits d'écolage versés par les usagers fréquentant le Conservatoire du Grand Besançon ont représenté la somme de 249 085 € pour l'année 2009 (soit environ 6 % du budget de fonctionnement).

Il est proposé une **augmentation de 3,5 % des droits d'écolage** correspondant à une recette supplémentaire de 10 000 €.

L'installation en 2013 dans la Cité des Arts et de la Culture nécessite un investissement en instruments et en matériels. Chaque année, un accroissement des droits d'écolage de ce pourcentage participera à cet investissement.

Concernant les instruments loués aux familles par le Conservatoire, le tarif de location n'a pas été réévalué depuis 2005.

L'évolution du prix des locations d'instruments n'ayant pas suivi celle des droits d'écolage, il est nécessaire de réduire ce différentiel et d'appliquer une augmentation de 1 € à chaque tarif.

La même démarche est appliquée aux tarifs de mise à disposition de salles du Conservatoire.

II. La grille tarifaire 2010-2011 du Conservatoire

A/ Éléments inchangés de la grille tarifaire

Frais de dossiers forfaitaires de 10 €.

Droits d'écolage selon le cursus et le domicile de l'élève.

Les tarifs annuels sont applicables à l'enseignement traditionnel et aux Classes à Horaire Aménagé de la Sixième à la Troisième comprises.

Seront appliqués les tarifs de la Communauté d'Agglomération aux personnes prouvant leur domiciliation dans les 59 communes de la CAGB (par une quittance de loyer, d'électricité, une taxe d'habitation, ...). Les personnes non domiciliées dans la CAGB se verront appliquer le tarif du département du Doubs ou autres.

Modalités de perception des droits d'écolage.

Un acompte forfaitaire sur droits d'écolage sera perçu avant le 1^{er} décembre suite à l'admission définitive de l'élève, à l'exception du chant choral sans Formation Musicale et l'éveil musical, où la facture est délivrée pour le montant du cours.

Les frais de dossiers et les droits d'écolage sont facturés en février et mai. L'acompte est déduit de la facture de février et ne pourra être restitué en cas de désistement.

Adaptation des droits d'écologie aux revenus des familles.

La CAGB a mis en place des exonérations partielles ou totales des droits d'écologie basées sur le quotient familial mensuel et le nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire du Grand Besançon, à l'exception des disciplines « Formation Musicale seule » et « Ateliers divers ».

Ce dispositif concerne les élèves de moins de 18 ans et n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à la bourse d'État.

B/ Éléments modifiés ou ajoutés

Droits d'écologie et acompte forfaitaire

Disciplines	CAGB		Département		Autres	
	09/10	10/11	09/10	10/11	09/10	10/11
* Chant choral sans Formation Musicale * Éveil musical	40 €	41 €	40 €	41 €	40 €	41 €
* Formation Musicale seule * Ateliers divers	88 €	91 €	212 €	219 €	300 €	310 €
* Formation Musicale + instrument * Instrument seul Cycle 1 + Cycle 2	201 €	208 €	340 €	351 €	374 €	387 €
Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, Diplôme de concert	230 €	238 €	388 €	401 €	428 €	442 €
* Formations Musicales + disciplines suivantes : Piano, orgue, harpe, chant, danse, clavecin, percussion Cycle 1 + Cycle 2	307 €	317 €	431 €	446 €	465 €	481 €
Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, Diplôme de concert	340 €	351 €	480 €	496 €	517 €	535 €
* Écriture, analyse, direction d'orchestre, direction de chœur, art dramatique, Musique Assistée par Ordinateur, musique de chambre	201 €	208 €	340 €	351 €	374 €	387 €

L'acompte forfaitaire sur droits d'écologie : **91 €** (88 € pour l'année scolaire 2009/2010).

Tarifs de location aux élèves des instruments appartenant au Conservatoire

	2009/2010	2010/2011
Alto – violon	15 € / mois	16 € / mois
Clarinette – Flûte – Trompette – Cor – Trombone	17 € / mois	18 € / mois
Violoncelle – Contrebasse – Hautbois – Basson - Saxophone	19 € / mois	20 € / mois

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle en fonction des revenus des familles obtiennent parallèlement une réduction de 50 % du montant de la location des instruments.

Tarifs de mise à disposition de locaux appartenant au Conservatoire aux associations par séance d'utilisation

	2009/2010	2010/2011
Salle seule	7 €	8 €

Tarifs de mise à disposition de location d'instruments appartenant au Conservatoire aux associations par séance d'utilisation

Instruments	Utilisés dans les locaux du CRR		Utilisés hors des locaux du CRR	
	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
Matériel de percussion Xylophone Glockenspiel Vibraphone Harpe Piano	9 €	10 € (location de la salle comprise)	17 €	18 €
Petit matériel et autres instruments	5 €	6 €	10 €	11 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs de CRR pour l'année scolaire 2010-2011.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 05 JUL. 2010